

ANNEXE 2 FICHES PROJET POUR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

PROJET DÉPARTEMENTAL:

Le projet départemental doit être décliné du projet régional, lui-même décliné du projet fédéral.

Attention :

Le projet départemental doit s'inscrire dans le projet territorial qui précise les actions déléguées par la ligue aux comités départementaux.

Au sein d'une même région, ces actions peuvent être différentes d'un comité à l'autre en fonction des disparités géographiques et économiques de ces comités.

Seules les actions déléguées par la ligue aux comités départementaux pourront faire l'objet de demandes de subvention.

Vous pouvez déposer jusqu'à 5 fiches projet maximum

Attention : Toute action à laquelle ne seront pas associés un ou plusieurs indicateurs d'évaluation ne sera pas prise en compte.

Seuls les indicateurs quantitatifs mentionnés dans le tableau suivant sont à minima éligibles.

PROJETS SPORTIFS FÉDÉRAUX – AIDE AU PROJET		
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 1 DÉVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE FÉDÉRALE		
DIVERSIFICATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE		
Intitulé de l'action	Description de l'action	Indicateur(s)
Développer l'aviron en rivière, mer, indoor, banc fixe	Toute action visant à développer fortement une nouvelle pratique.	Nb de licenciés
Développer le handi-aviron	Toute action visant à développer la pratique en faveur des publics handicapés physiques et/ou mentaux (dont prioritairement la création de sections spécifiques et la pratique compétitive).	Nb de licenciés handi Nb de licenciés handi engagés en compétition Place au classement national des clubs handi
AUGMENTATION DE L'OFFRE DE PRATIQUE		
Recruter et fidéliser de nouveaux pratiquants en rivière, mer, indoor, banc fixe	Toute action visant à augmenter significativement le nombre de licencié(e)s dans une ou plusieurs catégories et à les fidéliser, et plus particulièrement à travers la pratique compétitive chez les juniors, les jeunes seniors, ainsi que les universitaires. <i>*Une attention particulière sera portée aux actions en faveur des licencié(e)s de 17 à 23 ans</i>	Nb de licenciés, dont prioritairement J17/18, S-23 Nb de participants aux compétitions
DÉVELOPPEMENT ET STRUCTURATION DU MOUVEMENT SPORTIF		
Création de structures	Toute action visant la création et l'accompagnement de nouvelles structures en vue du développement de la pratique.	Nb de structures
Structuration et obtention du label École Française d'Aviron	Toute action structurante mise en place par les ligues ou les CD, permettant de favoriser l'obtention de label fédéraux et de les valoriser territorialement.	Nb de labels obtenus

ÉVÈNEMENT SPORTIF LOCAL		
Organisation de compétition sportive	Organisation de toute compétition (hors championnats nationaux et manifestations à l'équilibre financièrement) en aviron de rivière, de mer, d'indoor ou de banc fixe, dans un but de développement de la pratique compétitive pour tous, d'animation des territoires et de fidélisation des licenciés. <i>* Les inscriptions à ces compétitions doivent impérativement être réalisées sur le serveur fédéral.</i>	Nb de participants
FORMATION		
Formation des bénévoles	Toute formation, à destination des bénévoles uniquement, visant à améliorer l'accueil et l'encadrement des publics (diplômes fédéraux, formations continues, permis bateau...).	Nb de bénévoles formés Nb de diplômes délivrés
DÉVELOPPEMENT DU SPORT SCOLAIRE		
Développer l'aviron scolaire	Action 1 : Toute action visant à développer l'aviron en milieu scolaire, notamment à travers le dispositif Rame en 5 ^e , mais pas seulement. <i>* Les actions réalisées dans des établissements situés en milieu rural ou en QPV seront valorisées</i>	Nb de classes engagées à R5 Nb de titres scolaires délivrés
	Action 2 : Toute action de formation en direction des enseignants d'EPS.	Nb d'enseignants formés
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 2 PROMOTION DU SPORT SANTÉ		
ACTIONS SPORT SUR ORDONNANCE		
Développement du dispositif «Sport sur ordonnance»	Toute action visant à faire connaître et prendre en compte l'aviron dans le dispositif du «sport sur ordonnance» en faveur des patients atteints d'affection de longue durée (ALD), en corrélation avec les dispositifs régionaux et la réglementation en vigueur. <i>* Sont également éligibles, les actions visant à promouvoir l'intérêt de la pratique de l'aviron, comme pratique Régulière Adaptée Sécurisante et Progressive (RASP), auprès du grand public et des professionnels de santé.</i>	Nb d'actions réalisées Nb de patients licenciés concernés Nb de clubs labellisés aviron santé
OBJECTIF OPÉRATIONNEL 3 DÉVELOPPEMENT DE L'ÉTHIQUE		
PROMOTION DES VALEURS DU SPORT ET DU FAIR-PLAY		
S'engager dans une démarche en faveur des publics éloignés des pratiques sportives	Toute action permettant à un public socialement défavorisé et/ou résidant en QPV ou en zone rurale de découvrir l'aviron et de s'engager dans une pratique sportive régulière.	Nb de participants
Promouvoir la place des femmes dans des postes ou des actions d'encadrement ou de responsabilité	Toute action permettant de promouvoir la place des femmes dans des postes d'encadrement ou de responsabilité.	Nb de personnes concernées
Agir en faveur du développement durable	Toute action en faveur du développement durable	Nb d'actions